COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

DH-SYSC-II(2018)R4

28/09/2018

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME

(CDDH)

———

COMITÉ D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

(DH-SYSC)

———

GROUPE DE RÉDACTION SUR LA PLACE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME DANS L'ORDRE JURIDIQUE EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

(DH-SYSC-II)

———

RAPPORT DE RÉUNION

4e réunion

25 – 28 septembre 2018

———

Point 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

1. Le Groupe de rédaction sur la place de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen et international (DH-SYSC-II) a tenu sa 4e réunion à Strasbourg du 25 au 28 septembre 2018. La liste des participants figure à l'Annexe I.

2. La Présidente, Mme Florence MERLOZ (France) souligne que cette réunion vise à examiner et adopter le Thème 1 du futur rapport sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international préparé par le Groupe ; ce thème traite le défi de l'interaction entre la Convention et d'autres branches du droit international, y compris le droit international coutumier. Par ailleurs, un débat portera sur le Thème 2 du futur rapport sur le défi de l'interaction entre la Convention et d'autres instruments internationaux des droits de l'homme auxquels les États membres du Conseil de l'Europe sont parties.

3. La Présidente salue la participation de deux invités à la réunion, Mme Photini PAZARTZIS (Grèce, Professeure et directrice du Centre de droit public international à l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes, Membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies) et M. Petr VALEK (République tchèque, Directeur du Service du droit international du Ministère des affaires étrangères de la République tchèque et Vice-Président du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) du Conseil de l'Europe). Par ailleurs, elle informe le Groupe que le Professeur Alexei ISPOLIVOV (Fédération de Russie), l'un des co-rapporteurs pour le Thème 1, ne peut malheureusement pas participer à la réunion.

4. Le Groupe adopte l'ordre du jour (voir Annexe II) et l'ordre des travaux (DH-SYSC-II(2018)OT2).

Point 2 : EXAMEN, EN VUE DE LEUR ADOPTION, DES PROJETS DE CHAPITRES SUR LE THÈME 1 - LE DÉFI DE L'INTERACTION ENTRE LA CONVENTION ET D'AUTRES BRANCHES DU DROIT INTERNATIONAL, Y COMPRIS LE DROIT INTERNATIONAL COUTUMIER

5. Le Groupe examine trois des quatre projets de chapitre du Thème 1 de son rapport, qui couvre le défi de l'interaction entre la Convention et d'autres branches du droit international, y compris le droit international coutumier. Ces projets de chapitres ont été préparés par les co-rapporteurs Professeur Alexei ISPOLINOV et M. Chanaka WICKREMASINGHE (Royaume-Uni). La Présidente remercie, au nom du Groupe, les deux Rapporteurs pour le considérable travail accompli.

Point 2.1 : Sous-thème i) – Méthodologie d'interprétation de la Cour EDH et son approche du droit international

6. M. Chanaka Wickremasinghe présente le projet de chapitre portant sur la méthodologie d'interprétation de la Cour européenne des droits de l'homme et son approche du droit international (document DH-SYSC-II(2018)14). Dans son débat général sur le chapitre, le Groupe convient unanimement que la structure du texte devrait être modifiée notamment pour contenir des sections distinctes sur la Convention de Vienne sur le droit des traités (CVDT) et la perspective de la Cour européenne des droits de l'homme. Par ailleurs, les parties du texte sur la "doctrine de l'instrument vivant" de la Cour et son lien avec

l'article 31 de la CVDT devrait être davantage développées et il conviendrait que les conclusions énoncées dans le chapitre soient formulées de manière plus nuancée.

7. Le Groupe procède à l'examen du projet de chapitre paragraphe par paragraphe et approuve plusieurs amendements à la lumière des discussions et des contributions écrites reçues d'experts sur le projet de chapitre (document DH-SYSC-II(2018)18).

8. Le Groupe adopte provisoirement[1] le projet de chapitre révisé sur le Thème 1, sous-thème i) en vue de sa transmission au Bureau du CDDH lors de sa 100e réunion (8–9 novembre 2018) et au CDDH pour information, discussion et éventuelle orientation lors de sa 90e réunion (27–30 novembre 2018). Le projet de chapitre sera inséré dans le futur rapport et devra être adopté de manière définitive par le Groupe, comme faisant partie de ce rapport, lors de sa dernière réunion en 2019.

Point 2.2 : Sous-thème ii) – Responsabilité des États et extraterritorialité de la CEDH

9. M. Chanaka Wickremasinghe présente le projet de chapitre sur la responsabilité des États et l'extraterritorialité de la Convention européenne des droits de l'homme, tel que révisé par les co-Rapporteurs suite à la discussion qui s'est tenue lors de la 3e réunion du Groupe (document DH-SYSC-II(2018)16).

10. Le Groupe tient un débat général sur la structure et l'approche globale adoptée dans le projet de chapitre. Il décide notamment, qu'après réflexion, le chapitre devrait d'abord porter sur la question de la juridiction et ensuite sur la responsabilité des États, une telle présentation étant plus logique. En outre, il est décidé d'inclure un paragraphe introductif expliquant les différentes notions utilisées dans le chapitre et la manière dont elles s'articulent. Par ailleurs, conformément à la décision prise par le Groupe lors de sa 3e réunion, le développement de la jurisprudence de la Cour doit être présenté de manière plus objective[2] ; il est notamment possible de s'inspirer de la description d'affaires pertinentes faite dans le Guide sur la jurisprudence sur l'article 1 de la Convention, publié par le Greffe de la Cour, et dans la fiche thématique sur la juridiction extraterritoriale des États parties, publiée par l'Unité de la presse de la Cour. En outre, bien que les préoccupations des États doivent être reflétées, notamment concernant la difficulté de déterminer l'étendue de leurs obligations sous la Convention dans des situations d'application extraterritoriale de la Convention, le texte doit être formulé d'une manière plus équilibrée y compris dans les parties intitulées Discussion/analyse des défis.

11. Le Groupe procède ensuite à l'examen du projet de chapitre paragraphe par paragraphe et convient de la teneur de plusieurs amendements à la lumière des discussions et des contributions écrites reçues d'experts sur le projet de chapitre révisé (document DH-SYSC-II(2018)18).

12. La proposition d'une délégation de traiter également les questions relatives à l'exécution des arrêts dans le futur rapport et en particulier dans son chapitre sur la responsabilité des États et l'extraterritorialité de la Convention, n'est pas retenue par le

[1] L'adoption provisoire signifie que le Groupe a examiné le texte du projet de chapitre paragraphe par paragraphe et procédé à des amendements, tant sur le contenu que sur la forme du texte. Le texte pourra être actualisé, au cas où la Cour européenne des droits de l'homme délivre de nouveaux arrêts importants avant l'adoption définitive de la totalité du futur rapport en 2019 et afin d'harmoniser l'ensemble du texte du futur rapport et tenir compte des éventuelles orientations du CDDH. Concernant le chapitre sur le thème 1 sous-thème i) il a été décidé que deux paragraphes, à savoir les §§ 31 et 37, seront consolidés lors de l'adoption finale du futur rapport.

[2] Voir le rapport de la 3e réunion du Groupe, document DH-SYSC-II(2018)R3, en particulier §§ 10 (iii) et 11 (ii).

Groupe. Le Groupe convient cependant, de soumettre cette question au CDDH lors de sa prochaine réunion (27–30 novembre 2018) pour obtenir une orientation définitive sur ce point.

13. Le Groupe décide que le projet de chapitre sur le Thème 1, sous-thème ii) doit être révisé à la lumière des discussions par le Secrétariat sous la responsabilité de la Présidente. La version révisée du projet de chapitre devra être diffusée au Groupe pour information avant la prochaine réunion du CDDH (27–30 novembre 2018). Le sujet de la responsabilité des États et l'extraterritorialité de la Convention européenne des droits de l'homme devra être transmis au CDDH pour un débat général et une orientation sur la base d'une présentation qui sera faite par la Présidente sur l'état d'avancement des travaux. Après le CDDH, les experts seront invités à soumettre des propositions de rédaction par écrit sur le projet de chapitre révisé à la lumière également d'éventuelles orientations fournies par le CDDH en vue de nouveaux échanges lors des prochaines réunions du Groupe.

Point 2.3 : Sous-thème iii) – Interaction entre les résolutions du Conseil de sécurité et de la CEDH

14. M. Chanaka Wickremasinghe présente ensuite le projet de chapitre sur l'interaction entre les résolutions du Conseil de sécurité et de la Convention européenne des droits de l'homme, tel qu'amendé par les co-Rapporteurs à la suite de la discussion qui s'est tenue lors de la dernière réunion du DH-SYSC-II.

15. Après un débat général, le Groupe examine le texte du projet de chapitre paragraphe par paragraphe et convient de plusieurs amendements. Ceux-ci portent notamment sur une restructuration du projet de chapitre en traitant "les mesures n'impliquant pas l'utilisation de la force, telles que des sanctions économiques" avant "l'usage de la force armée" dans toutes les parties descriptives du chapitre. Le Groupe ajoute ensuite quelques citations, précisions et références au texte.

16. Le Groupe adopte provisoirement[3] le projet de chapitre révisé sur le Thème 1, sous-thème iii) en vue de sa transmission au Bureau du CDDH et au CDDH pour information, discussion et éventuelles orientations lors de leurs prochaines réunions respectives. Le projet de chapitre sera également inséré dans le futur rapport et devra être adopté de manière définitive par le Groupe, comme faisant partie de ce rapport, lors de sa dernière réunion en 2019.

Point 2.4 : Sous-thème vi) – Interaction entre le droit international humanitaire et la CEDH

17. Faute de temps, le Groupe reporte l'examen du projet de chapitre sur le Thème 1, sous-thème iv) à la prochaine réunion.

Point 3 : DÉBAT SUR LE THÈME 2 - LE DÉFI DE L'INTERACTION ENTRE LA CONVENTION ET D'AUTRES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX DES DROITS DE L'HOMME AUXQUELS LES ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE SONT PARTIES

18. La Professeure Photini Pazartzis, experte *ad hoc*, fait une présentation au Groupe sur le Thème 2, portant sur le défi de l'interaction entre la Convention et d'autres instruments internationaux des droits de l'homme auxquels les États membres du Conseil de l'Europe sont

[3] Voir note de bas de page 1.

parties (voir document DH-SYSC-II(2018)20 pour les notes de l'intervention). La présentation est suivie d'un échange de vues entre la Professeure Pazartzis et le Groupe.

19. Mme Sofia KASTRANTA (Grèce), la Rapporteure du Thème 2, procède à une présentation introductive sur le futur projet de chapitre sur ce thème sur la base de notes écrites distribuées préalablement au Groupe (voir document DH-SYSC-II(2018)22).

20. Lors de son débat sur le sujet, visant à fournir des orientations au Rapporteur, le Groupe convient des points suivants :

(i) Le futur projet de chapitre devra principalement porter sur l'interaction de la Convention européenne des droits de l'homme avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), tout en incluant d'autres traités universels de droits de l'homme, le cas échéant, lorsque des divergences directes avec le système de la Convention européenne des droits de l'homme peuvent subsister, en particulier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CCT) ;

(ii) Conformément à l'objectif du rapport de mettre l'accent sur les risques de fragmentation, le Groupe estime, qu'en plus des divergences entre la Cour européenne des droits de l'homme et notamment le Comité des droits de l'homme des Nations Unies (CDH), les divergences entre les instances et organes conventionnels des Nations Unies eux-mêmes pourraient également être mentionnées, dans la mesure où elles sont pertinentes pour le futur projet de chapitre ;

(iii) Les divergences tant substantielles que procédurales (notamment concernant les critères d'admissibilité) devraient être examinées et le futur projet de chapitre devrait être organisé en distinguant ces deux sujets ;

(iv) Le Groupe souligne l'importance du dialogue entre la Cour européenne des droits de l'homme et les instances des traités pertinentes des Nations Unies ;

(v) Par ailleurs, le Groupe convient que le risque de « forum shopping » entre les diverses instances, les mesures provisoires ainsi que le statut juridique des Constatations adoptées par le CDH et d'autres instances de traités, devraient être examinés dans le projet de chapitre.

Point 4 : ORGANISATION DES TRAVAUX FUTURS

21. Il est rappelé que lors de sa 88e réunion, le CDDH est convenu que les coûts de représentants de dix États supplémentaires pourraient également être couverts en plus de ceux des huit membres du Groupe (Bulgarie, Croatie, République tchèque, France, Italie, Lettonie, Pays-Bas et Norvège), par le budget du Conseil de l'Europe, sous réserve de la disponibilité des ressources budgétaires et selon le système de rotation suivant :

- 5e réunion (février 2019) : Albanie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Danemark, Finlande, Allemagne, Grèce, Fédération de Russie et Royaume-Uni ;

- 6e réunion (mai 2019) : Grèce, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie, Espagne, Suède, Turquie, Ukraine et Royaume-Uni ;

- 7e réunion (septembre 2019) : il est envisagé que le budget du Conseil de l'Europe prendra en charge l'ensemble des participants.

Point 4.1 : Planning révisé

22. Le Groupe adopte le planning révisé de ses travaux, tel qu'il figure à l'Annexe III. Le Groupe décide par ailleurs, de demander au CDDH de lui accorder un jour de réunion supplémentaire en février 2019.

Point 4.2 : Futurs invités

23. Concernant les futurs invités, le Groupe décide, sous réserve des ressources budgétaires disponibles[4], d'inviter un expert *ad hoc* sur le thème du défi de l'interaction entre la Convention et l'ordre juridique de l'UE et d'autres organisations régionales (Thème 3) à sa prochaine 5e réunion, qui se tiendra du 6 au 8 février 2019 à Strasbourg. Les experts sont invités à notifier au Secrétariat avant le **26 octobre 2018** toute proposition d'experts *ad hoc*. L'expert *ad hoc* sera invité à faire une brève présentation sur le sujet et à contribuer au débat général pendant la réunion. Afin de faciliter les débats pendant la réunion, l'expert *ad hoc* sera invité à envoyer une brève contribution écrite au Groupe avant la réunion.

Point 5 : ADOPTION DU RAPPORT DE REUNION

24. Au terme de ses travaux, le Groupe adopte le présent rapport de réunion dans les deux langues officielles de l'Organisation.

* * *

[4] Les frais de voyage et de séjour de l'expert *ad hoc* seront pris en charge par le Conseil de l'Europe conformément à ses règles de remboursement.

Annexe I

Liste des participants

MEMBERS / MEMBRES

ARMENIA / ARMENIE
Mr Aram HAKOBYAN, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Armenia to the Council of Europe

AUSTRIA / AUTRICHE
Ms Stefanie DÖRNHÖFER, LL.M., Federal Ministry of Constitutional Affairs, Reforms, Deregulation and Justice, Constitutional Service

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN
Ms Saadat NOVRUZOVA, Senior adviser, Human Rights Protection Unit, Department of Work with Law Enforcement Bodies, Administration of the President

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE
Ms Belma SKALONJIĆ, Government Agent, Office of the Agent of the Council of Ministers before the European Court of Human Rights in Strasbourg, Ministry for Human Rights and Refugees

BULGARIA / BULGARIE
Ms Svetlana STOYANOVA STAMENOVA, Trainee Attaché, Human Rights Directorate, Ministry of Foreign Affairs

CROATIA / CROATIE (excused)

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHÈQUE
Mr Vladimír PYSK, Office of the Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice of the Czech Republic

DENMARK / DANEMARK
Ms Sarah LARSEN VAABENGAARD, Head of Section at the Constitutional Law and Human Rights Division, Danish Ministry of Justice

ESTONIA / ESTONIE
Ms Kerli TIIK, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Estonia to the Council of Europe

FINLAND / FINLANDE
Ms Katja KUUPPELOMÄKI, Legal Officer, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Legal Service, Ministry for Foreign Affairs of Finland

FRANCE
Mme Florence MERLOZ, Sous-directrice des droits de l'homme, Direction des affaires juridiques, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Présidente du DH-SYSC-II

Mme Karen ROCHET, Rédactrice, Sous-direction des droits de l'homme, Direction des affaires juridiques, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

GERMANY / ALLEMAGNE
Ms Cornelia WÖLK, Staff Counsel, Ministry of Justice

GREECE / GRÈCE
Mme Sofia KASTRANTA, Conseiller juridique adjoint, Département Juridique Spécial, Ministère des affaires étrangères

ITALY / ITALIE
Ms Maria Laura AVERSANO, Co-Agent of the Italian Government at the Ministry of Foreign Affairs

LATVIA / LETTONIE
Ms Kristīne LĪCIS, Representative of Latvia before European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

NETHERLANDS / PAYS-BAS
Ms Babette KOOPMAN, Agent to the European Court of Human Rights for the Government of the Netherlands, Ministry of Foreign

Ms Clarinda COERT, Senior legal adviser human rights law, Legislation Department and Legal Affairs, Ministry of Justice and Security

NORWAY / NORVÈGE
Ms Tonje RUUD, Legal Adviser, Ministry of Justice and Public Security, Legislation Department, Ministry of Justice and Public Security

Ms Elin WIDSTEEN, International Law Adviser, Norwegian Ministry of Foreign Affairs, Legal Affairs Department, Section for Humanitarian and Criminal Law

POLAND / POLOGNE
Ms Katarzyna HOLY, II Secretary, Department for Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs

Ms Bogumiła WARCHALEWSKA, Secretary at the Permanent Representation of the Republic of Poland to the Council of Europe

ROMANIA / ROUMANIE
M. Mihail-Andreas MITOSERIU, attaché diplomatique, Direction de l'Agent Gouvernemental auprès de la Cour Européenne des Droit de l'Homme, Ministère des Affaires Etrangères

Ms Ileana POPESCU, Secretar I/Premier Secrétaire, Diréction du droit international et du droit de l'Union Européenne, Ministère des Affaires Etrangères de Roumanie

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE
Ms Olga ZINCHENKO, Attaché in the Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

M. Stanislav KOVPAK, Représentant du Ministère de la Justice de la Fédération de Russie, Représentation de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe

Mr Vladislav ERMAKOV, Adjoint au Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe

SERBIA / SERBIE
Ms Natasa PLAVŠIĆ, Agent of the Republic of Serbia before the European Court of Human Rights

SPAIN / ESPAGNE
Mr Alfonso BREZMES MARTÍNEZ DE VILLARREAL, Senior State Attorney of the Constitutional Law & Human Rights Department, Ministry of Justice

SWEDEN / SUÈDE
Ms Katarina FABIAN, Deputy Director, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs

SWITZERLAND / SUISSE
Mr Christophe SPENLE, Chef suppléant de la Section droits de l'homme, Direction du droit international public, Département fédéral des affaires étrangères

Ms Carolin NEHMÉ, Jurist, International Humanitarian Law & International Criminal Justice Directorate of International Law DIL Swiss Federal Department of Foreign Affairs FDFA

M. Adrian SCHEIDEGGER, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ

Mme Anna BEGEMANN, Adjointe au Représentant permanent de la Suisse

TURKEY / TURQUIE
Mr CAN ÖZTAS, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission of the Republic of Turkey to the Council of Europe

Ms Günseli GÜVEN, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Mission of the Republic of Turkey to the Council of Europe

Mr Muhammed Taha BÜYÜKTAVŞAN, Rapporteur Judge, Department of Human Rights Ministry of Justice

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI
Mr Chanaka WICKREMASINGHE, Agent of the UK before the European Court of Human Rights, Legal Counsellor, Foreign and Commonwealth Office

OBSERVERS / OBSERVATEURS

COMMITTEE OF LEGAL ADVISERS ON PUBLIC INTERNATIONAL LAW / COMITE DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (CAHDI)
Ms Marta REQUENA HUERTAS, Secretary of the CAHDI / Secrétaire du CAHDI

Ms Carolina LASEN DIAZ, Head of the Public International Law Unit / Chef d'Unité du Droit international public

HOLY SEE / SAINT SIÈGE
M. Grégor PUPPINCK

Mr Glauco VECCHIATO, Stagiaire, Mission Permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe

REGISTRY OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / GREFFE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
Ms Rachael KONDAK, Registry of the European Court of Human Rights

FONDATION RENE CASSIN-INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME / RENE CASSIN FOUNDATION-INTERNATIONAL INSTITUTE OF HUMAN RIGHTS
Mme Evangelia VASALOU, Assistante de recherche / Research assistant

INVITEES / INVITES

Ms Photini PAZARTZIS, Professor, Director, Athens Public International Law Center, Faculty of Law National and Kapodistrian University of Athens

Mr Petr VALEK, Director of the International Law Department at the Ministry for Foreign Affairs of Czech Republic, Vice-Chair of the Committee of Legal Advisers on Public International Law (CAHDI)

SECRETARIAT

DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'homme et Etat de droit
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex

M. Mikhail LOBOV, Head of Human Rights Policy and Co-operation Department / Chef du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'homme

M. Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Co-operation Division / Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Ms Dorothee VON ARNIM, Human Rights Intergovernmental Co-operation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the DH-SYSC-II / Secrétaire du DH-SYSC-II

Ms Elisa SAARI, Assistant Lawyer, Human Rights Intergovernmental Co-operation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Ms Corinne GAVRILOVIC, Assistant/Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Ms Aurélie JACQUOT, Administrative Assistant / Assistante administrative, Human Rights Intergovernmental Co-operation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme

INTERPRETERS/INTERPRETES

Lucie DE BURLET
Grégoire DEVICTOR
Chloé CHENETIER

Annexe II

Ordre du jour

	Documents de référence concernant tous les points à l'ordre du jour
DH-SYSC(2018)01	Extrait du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH concernant les travaux du DH-SYSC pendant le biennium 2018–2019 et extraits pertinents des rapports de réunion du CDDH
DH-SYSC-II(2017)002	Contexte des travaux du DH-SYSC-II sur le futur Rapport du CDDH
CDDH(2018)R89	Rapport de la 89e réunion du CDDH (19–22 juin 2018)
DH-SYSC-II(2018)R3	Rapport de la 3e réunion du DH-SYSC-II (3–5 avril 2018)
CDDH(2017)R88	Rapport de la 88e réunion du CDDH (5–7 décembre 2017)
DH-SYSC(2017)R4	Rapport de la 4e réunion du DH-SYSC (9–10 novembre 2017)
DH-SYSC-II(2017)R2	Rapport de la 2e réunion du DH-SYSC-II (20–22 septembre 2017)
CDDH(2017)R87	Rapport de la 87e réunion du CDDH (6–9 juin 2017)
DH-SYSC(2017)R3	Rapport de la 3e réunion du DH-SYSC (10–12 mai 2017)
DH-SYSC-II(2017)R1	Rapport de la 1e réunion du DH-SYSC-II (30–31 mars 2017)
CDDH(2015)R84 Addendum I	Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme
	Déclaration de Copenhague
CDDH(2015)004	Déclaration de Bruxelles
CDDH(2012)007	Déclaration de Brighton
CDDH(2011)010	Déclaration d'Izmir
CDDH(2010)001	Déclaration d'Interlaken
DH-SYSC(2016)009	Décisions adoptées lors de la 1252e réunion des Délégués des Ministres sur le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016)
CM/Res(2011)24	Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail

	POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX
DH-SYSC-II(2018)OJ2	Projet d'ordre du jour
DH-SYSC-II(2018)OT2	Projet d'ordre des travaux
	POINT 2 : EXAMEN, EN VUE DE LEUR ADOPTION, DES PROJETS DE CHAPITRE SUR LE THÈME 1 – LE DÉFI DE L'INTERACTION ENTRE LA CONVENTION ET D'AUTRES BRANCHES DU DROIT INTERNATIONAL, Y COMPRIS LE DROIT INTERNATIONAL COUTUMIER
	Point 2.1 : Sous-thème i) – Méthodologie d'interprétation de la Cour EDH et son approche du droit international
DH-SYSC-II(2018)14	Projet de chapitre du Thème 1, sous-thème i) (Méthodologie d'interprétation de la Cour européenne des droits de l'homme et son approche du droit international)
DH-SYSC-II(2018)18Rev	Commentaires sur les projets de chapitre du Thème 1, en vue de la 4e réunion du DH-SYSC-II
	Point 2.2 : Sous-thème ii) – Responsabilité des États et extraterritorialité de la CEDH
DH-SYSC-II(2018)16	Projet de chapitre du Thème 1, sous-thème ii) (Responsabilité des États et extraterritorialité de la Convention européenne des droits de l'homme)
DH-SYSC-II(2018)18Rev (*voir ci-dessus*)	Commentaires sur les projets de chapitre du Thème 1, en vue de la 4e réunion du DH-SYSC-II
DH-SYSC-II(2018)08	Commentaires sur le projet de chapitre sur le Thème 1, sous-thèmes ii) et iii), en vue de la 3e réunion du DH-SYSC-II
DH-SYSC-II(2018)21 *(disponible en anglais uniquement)*	Contribution du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme
DH-SYSC-II(2018)12 *(disponible en anglais uniquement)*	Notes de la présentation sur le Thème 1, sous-thème ii) (Responsabilité des États et extraterritorialité de la Convention européenne des droits de l'homme) soumise par le Professeur R. Lawson, Université de Leyde (Pays-Bas)
DH-SYSC-II(2018)04 *(disponible en anglais uniquement)*	Contribution à la préparation du projet de chapitre du Thème 1, sous-thème ii) par le Contributeur, M. M. Zwanenburg
DH-SYSC-II(2018)06 *(disponible en anglais uniquement)*	Contributions volontaires externes de deux universités italiennes sur le Thème 1, sous-thèmes ii) et iii)
	Point 2.3 : Sous-thème iii) – Interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité et la CEDH
DH-SYSC-II(2018)17	Projet de chapitre du Thème 1, sous-thème iii) (Interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité et la Convention européenne des droits de l'homme)

DH-SYSC-II(2018)18Rev (*voir ci-dessus*)	Commentaires sur les projets de chapitre du Thème 1, en vue de la 4e réunion du DH-SYSC-II
DH-SYSC-II(2018)08 (*voir ci-dessus*)	Commentaires sur le projet de chapitre sur le Thème 1, sous-thèmes ii) et iii), en vue de la 3e réunion du DH-SYSC-II
DH-SYSC-II(2018)06 *(voir ci-dessus)*	Contributions volontaires externes de deux universités italiennes sur le Thème 1, sous-thèmes ii) et iii)
	Point 2.4 : Sous-thème iv) – Interaction entre le droit international humanitaire et la CEDH
DH-SYSC-II(2018)15	Projet de chapitre du Thème 1, sous-thème iv) (Interaction entre le droit international humanitaire et la Convention européenne des droits de l'homme)
DH-SYSC-II(2018)18Rev (*voir ci-dessus*)	Commentaires sur les projets de chapitre du Thème 1, en vue de la 4e réunion du DH-SYSC-II
DH-SYSC-II(2018)13	Notes de l'intervention sur le Thème 1, sous-thème iv) (Interaction entre le droit international humanitaire et la Convention européenne des droits de l'homme) par le Professeur S. Touzé, Université Paris II Panthéon-Assas (France)
DH-SYSC-II(2018)10	Contribution à la préparation du projet de chapitre du Thème 1, sous-thème iv) (Interaction entre le droit international humanitaire et la Convention européenne des droits de l'homme) par le Contributeur, Professeur A. Kovler
DH-SYSC-II(2018)11 *(disponible en anglais uniquement)*	Contribution volontaire externe sur le Thème 1, sous-thème iv) (Interaction entre le droit international humanitaire et la Convention européenne des droits de l'homme) soumise par le Professeur Dr. I. Viarengo et par le Dr. F. Favuzza, Université de Milan (Italie)
	POINT 3 : DÉBAT SUR LE THÈME 2 – LE DÉFI DE L'INTERACTION ENTRE LA CONVENTION ET D'AUTRES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX DES DROITS DE L'HOMME AUXQUELS LES ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE SONT PARTIES
DH-SYSC-II(2018)22	Notes sur le projet de chapitre du Thème 2 (Le défi de l'interaction entre la Convention et d'autres instruments internationaux des droits de l'homme auxquels les Etats membres du Conseil de l'Europe sont parties) soumises par la Rapporteur, Mme Sofia Kastranta, en vue de la 4e réunion du DH-SYSC-II
DH-SYSC-II(2018)20 *(disponible en anglais uniquement)*	Notes de la présentation sur le Thème 2 (Le défi de l'interaction entre la Convention et d'autres instruments internationaux des droits de l'homme auxquels les États membres du Conseil de l'Europe sont parties) soumises par le Professeur P. Pazartzis, Université d'Athènes (Grèce)

	POINT 4 : ORGANISATION DES TRAVAUX FUTURS
	Point 4.1 : Planning révisé
DH-SYSC-II(2018)19	Projet de planning révisé des travaux du DH-SYSC-II
	Point 4.2 : Futurs invités
	POINT 5 : ADOPTION DU RAPPORT DE RÉUNION

* * *

Annexe III

Planning révisé des travaux du DH-SYSC-II

1re réunion : 30-31 mars 2017

- Séminaire sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international, co-organisé avec le réseau universitaire *PluriCourts*
- Début des travaux du Groupe de rédaction

2e réunion: 20-22 septembre 2017

- Désignation des Rapporteurs et Contributeurs
- Débat sur le Thème 1, sous-thèmes ii) et iii)

Les Contributeurs pour le **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** envoient leurs contributions aux co-Rapporteurs: 30 novembre 2017

Les co-Rapporteurs envoient le projet de chapitre du **Thème 1 traitant du sous-thème iii)** au Secrétariat : 8 février 2018

Le Secrétariat fait circuler le projet de chapitre du **Thème 1 traitant du sous-thème iii)** en anglais aux experts pour commentaires écrits : 8 février 2018 (la version française suivra dans les meilleurs délais)

Les co-Rapporteurs envoient le projet de chapitre du **Thème 1 traitant du sous-thème ii)** au Secrétariat : mi-février 2018

Le Secrétariat fait circuler le projet de chapitre du **Thème 1 traitant du sous-thème ii)** en anglais aux experts pour commentaires écrits : mi-février 2018 (la version française suivra dans les meilleurs délais)

Echéance pour les commentaires écrits sur le projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** de la part des experts au Secrétariat : 12 mars 2018

Le Secrétariat compile les commentaires écrits et les fait circuler aux experts : 23 mars 2018

3e réunion : 3-5 avril 2018

- Débat sur le projet de chapitre sur le Thème 1, sous-thèmes ii) et iii) (+ expert *ad hoc*)
- Débat sur le Thème 1, sous-thèmes i) and iv) (+ expert *ad hoc*)

Délai pour la suggestion des experts *ad hoc* : 19 avril 2018

Les co-Rapporteurs envoient un premier projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** indiquant les grandes lignes selon lesquelles le projet de chapitre sera révisé au Secrétariat, en vue de sa circulation à la 89e réunion du CDDH en juin : 1 juin 2018

Les Contributeurs pour le **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** envoient leurs contributions aux co-Rapporteurs : 1 juin 2018

Les co-Rapporteurs envoient le projet de chapitre révisé du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** et le projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** au Secrétariat : 29 juin 2018

Le Secrétariat fait circuler la version anglaise du projet de chapitre révisé du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** et du projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** aux experts : 29 juin 2018

Le Secrétariat traduit le projet de chapitre révisé du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** et le projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** et fait circuler les versions françaises aux experts : 20 juillet 2018

Echéance pour envoyer des commentaires écrits sur le projet de chapitre révisé du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** et sur le projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** de la part des experts au Secrétariat : 17 août 2018

Le Secrétariat compile les commentaires écrits et envoie la compilation des commentaires aux experts ainsi qu'aux co-Rapporteurs afin qu'ils préparent une version révisée du projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** : 28 août 2018

Après réception d'une version révisée du projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** de la part des co-Rapporteurs, le Secrétariat fait circuler le projet de chapitre révisé du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** aux experts : 14 septembre 2018

4e réunion : 25-28 septembre 2018

- Adoption provisoire du projet de chapitres sur le Thème 1 sous-thèmes i) et iii)
- Débat sur le Thème 1 sous-thème ii)
- Débat sur le Thème 2 (+ expert *ad hoc*)

La Rapporteur envoie le projet de chapitre du **Thème 2** au Secrétariat : 24 octobre 2018

Le Secrétariat fait circuler la version linguistique originale du projet de chapitre du **Thème 2** aux experts pour commentaires écrits : 26 octobre 2018

Le Secrétariat envoie le projet de chapitres provisoirement adoptés du **Thème 1 sous-thèmes i) et iii)** au Groupe dès que les deux versions linguistiques sont prêts et au CDDH pour information et discussion lors de sa prochaine réunion (27-30 novembre 2018) : novembre 2018

Le Secrétariat envoie le projet de chapitre révisé du **Thème 1 sous-thème ii)** aux experts pour information avant la réunion du CDDH (27-30 novembre 2018) : mi-novembre 2018

Le Secrétariat traduit et fait circuler la traduction du projet de chapitre du **Thème 2** aux experts pour commentaires écrits : 15 novembre 2018

Echéance pour l'envoi par des experts des commentaires écrits sur le projet de chapitre du **Thème 2** au Secrétariat : 17 décembre 2018

Le Secrétariat compile les commentaires écrits et les envoie aux experts et à la Rapporteur afin qu'elle prépare une version révisée du projet de chapitre du **Thème 2**: 19 décembre 2018

Echéance pour l'envoi de commentaires écrits par les experts sur le projet de chapitre du **Thème 1 sous-thème ii)** au Secrétariat : 9 janvier 2018

Après réception de la version révisée du projet de chapitre du **Thème 2** de la part de la Rapporteur, le Secrétariat le fait circuler aux experts : 20 janvier 2019

5e réunion : 6-8 février 2019

- Adoption du projet de chapitre sur le Thème 1 sous-thème iv) et du projet de chapitre sur le Thème 2
- [Adoption du projet de chapitre révisé du Thème 1 sous-thème ii)] [si on ajoute un jour de réunion supplémentaire]
- Débat sur le Thème 3 (+ expert *ad hoc*)

La Rapporteur envoie le projet de chapitre du **Thème 3** au Secrétariat : 4 mars 2019

Le Secrétariat fait circuler la version linguistique originale du projet de chapitre du **Thème 3** aux experts pour commentaires écrits : 6 mars 2019

Le Secrétariat traduit et fait circuler la traduction du projet de chapitre du **Thème 3** aux experts pour commentaires écrits : 22 mars 2019

Echéance pour l'envoi par des experts des commentaires écrits sur le projet de chapitre du **Thème 3** au Secrétariat : 23 avril 2019

Le Secrétariat compile les commentaires écrits et les envoie aux experts et à la Rapporteur afin qu'elle prépare une version révisée du projet de chapitre du **Thème 3**: 25 avril 2019

Après réception de la version révisée du projet de chapitre du **Thème 3** de la part de la Rapporteur, le Secrétariat le fait circuler aux experts : 13 mai 2019

6e réunion : 22-24 mai 2019

- Adoption du projet de chapitre sur le Thème 3
- [Adoption du projet de chapitre révisé du Thème 1 sous thème ii) si ça n'a pas pu être fait lors de la 5eme réunion]
- Débat sur le projet de Rapport révisé

La Présidente, en coordination avec les Rapporteurs et le Secrétariat, compile les chapitres en un projet de Rapport cohérent avec une introduction et une conclusion.

Le Secrétariat fait circuler le projet de Rapport aux experts : 1 juillet 2019

Echéance pour l'envoi par des experts des commentaires écrits sur le projet de Rapport au Secrétariat : 16 août 2019

Le Secrétariat compile les commentaires écrits et les fait circuler aux experts avec le projet de Rapport révisé : 2 septembre 2019

7e réunion : 11-13 septembre 2019

- Adoption du projet de Rapport révisé

Transmission du Rapport pour adoption au DH-SYSC (réunion : 16-18 octobre 2019) et au CDDH (réunion : 26-29 novembre 2019)

* * *